

Questionnaire des attentes !

Pour préparer ces journées, merci de nous faire part de vos attentes avant la formation afin de les transmettre aux intervenants.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- NON
- OUI : laquelle et quand ?
-
-

Qu'est-ce qui vous motive à suivre cette formation ?

.....

.....

Quel est votre type de production ?

.....

.....

Quelles sont vos appréhensions ?

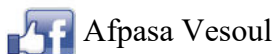
.....

.....

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?

- Plaquette envoyée par l'AFPASA
- Presse agricole
- Bouche à oreille (préciser) :
- Autres (préciser) :

Retrouvez nos offres de formations



www.afpasa70.fr

Conditions générales

Inscription et règlement : le bulletin d'inscription doit parvenir à l'AFPASA au plus tard 15 jours avant la date du démarrage du stage, accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de l'AFPASA correspondant à la contribution stagiaire ou à la caution .

Horaires : pour respecter les engagements de prise en charge de la formation par les financeurs, il est demandé aux stagiaires de respecter impérativement les horaires de la formation.

Délai de rétractation : le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter par écrit.

Absence ou interruption de stage : En cas d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais pourra être retenue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Pour toute absence non justifiée, l'AFPASA se garde le droit d'encaisser le chèque de caution et de facturer les heures non réalisées au tarif défini pour la formation.

Annulation du fait de l'AFPASA : l'AFPASA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Le déroulement des formations proposées par l'AFPASA est susceptible d'être modifié (dates, lieux, horaires). Chaque participant en sera informé dans les plus brefs délais par le responsable de la formation.

Facturation : Pour les non ressortissants VIVEA et pour les ressortissants VIVEA non à jour de leurs cotisations ou ayant dépassé leur plafond de prise en charge autorisé, l'AFPASA se réserve le droit de facturer à posteriori le stage.

Attestation de formation : à l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant. Ce document est nécessaire pour justifier du crédit d'impôt et de l'aide au service de remplacement.

Tout stagiaire s'engage à respecter les mesures **COVID AFPASA** en vigueur

Toute personne en **situation de handicap** intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Réclamation et différend : Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, il est possible de saisir le médiateur de la consommation. Ainsi, si les réponses apportées par l'AFPASA ou si l'AFPASA ne vous a pas répondu dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation, vous pouvez saisir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO). Votre saisine doit décrire les circonstances du litige par écrit et être transmise par courriel ou voie postale aux adresses suivante :

<https://www.mediationconso-ame.com>
AME CONSO, 197 Boulevard Saint GERMAIN 75007 PARIS
Si la médiation ne permet pas de régler le litige, le tribunal de Vesoul sera seul compétent pour le régler.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de l'AFPASA sur notre site www.afpasa70.fr

Vos contacts à l'AFPASA

Julie CHEA-BICHET, assistante formation :
afpasa@haute-saone.chambagri.fr
03 84 77 14 38

Christelle DEPLANTE, responsable de stage : 03 84 77 13 17
christelle.deplante@haute-saone.chambagri.fr

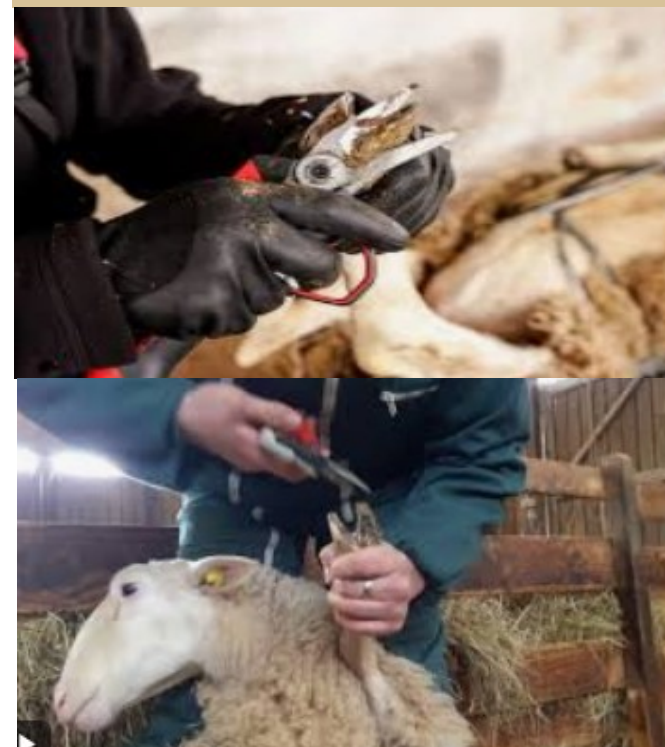
AFPASA - Maison des Agriculteurs
17 Quai Yves Barbier - BP 20189 - 70000 VESOUL



Association pour la Formation et le
Perfectionnement
des Agriculteurs et Salariés de l'Agriculture



PARAGE ET ANALYSE DES PROBLEMES DE PIEDS DES OVINS DANS SON TROUPEAU



Lundi 11 mai 2026



MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Objectifs / Programme

Le matin en salle, partie théorique :

Rappels sur l'anatomie du pied et sur la locomotion des moutons.

Présentation des différentes lésions et des pathologies.

Choix du matériel et son entretien.

Contention - manipulation des ovins (sécurité vis-à-vis du travail et du matériel).

Facteurs de risques en élevage.

Après midi sur le terrain, partie pratique :

Mise en place du chantier (cage de contention) avec rappel des règles de sécurité.

Point sur le matériel utilisé. Test de matériel classique et électrique.

Observation des animaux à parer.

Sécurité des personnes et des animaux - position du pareur.

Parage avec relevé de lésions pour chaque ovin.

Observation et discussion du relevé des lésions,

Analyses des résultats et conclusion de la journée.

Intervenant :

Olivier LEMOINE, vétérinaire, expert en parage et en problèmes de pied des ovins à COBEVIM.

Méthodes pédagogiques :

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction :

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table

Rédaction le 27/09/2022

Version: V6

Modification : 10/03/2025

MODALITÉS PRATIQUES

Responsable de stage :

Christelle DEPLANTE, chargée de formation
AFPASA : 03 84 77 14 38

Et Charlotte HUOT-MARCHAND

Chambre d'agriculture 70

Section ELEVAGE

Conseillère Prairies, fourrages & Elevages petits ruminants

Auditrice Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE)

06 08 89 48 96

Public :

Agriculteurs et salariés de l'agriculture de Haute-Saône et des départements voisins

Pré requis :

Aucun

DATES

Lundi 11 mai 2026

LIEU

Lycée agricole de Port -Sur -Saône

Route de Bougnon

70170 PORT SUR SAONE

Contributeurs VIVEA

si vous êtes :

- Chef d'exploitation
- Aide Familial
- Conjoint collaborateur
- Cotisant solidaire

Et à Jour dans vos cotisations MSA, vous bénéficiez du fond de formation VIVEA



Participation de 42€

Pour tout Autre public ex : salarié (e), demandeur d'emploi ...

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre fond de formation pour lequel vous cotisez (ex OCAPIAT, KAIROS, CPF ...)



217€

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation « **PARAGE ET ANALYSE DES PROBLEMES DE PIEDS DES OVINS DANS SON TROUPEAU** »

Le lundi 11 mai 2026

A retourner à l'AFPASA avant le 28/04/2026

AFPASA - Maison des Agriculteurs

17 Quai Yves barbier - BP 20189 - 70 014 VESOUL CEDEX

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Production :

J'atteste avoir le statut suivant :

• Contributeurs VIVEA :

Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant de solidarité à jour des cotisations MSA

Dans le } parcours à l'installation selon statut

• Autre public

Salarié

Autre

} Je prends contact avec l'AFPASA

Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de AFPASA afin de valider mon inscription

Avez-vous une reconnaissance handicap RQTH : Oui Non

En signant, j'approuve les conditions générales des services de l'AFPASA (ci-contre).

Fait à

le

Signature :

